

**SANTE SOLIDARITE ET AUTONOMIE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

2026-05

Affaire suivie par : AG/LFDC

Tél : 01.48.50.53.40

A Bondy, le 30 mars 2026

Objet : Appel à candidatures – Conseil d'administration du CCAS

Madame, Monsieur,

À la suite des élections municipales de 2026, il sera procédé au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bondy pour la mandature 2026-2032.

Le CCAS est un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune et de conduire une action générale de prévention et de développement social, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Conformément aux dispositions des articles L. 123-6 et R. 123-11 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le Conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire et composé à parité :

- De 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal ;
- de 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Parmi les membres nommés doivent notamment figurer des représentants :

- d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- d'associations familiales ;
- d'associations de retraités et de personnes âgées ;
- d'associations de personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, les associations et acteurs locaux concernés sont invités à proposer une ou plusieurs personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- mandatées par une association ou engagées dans des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire ;
- n'ayant pas la qualité de membre du Conseil municipal ;
- n'entretenant aucune relation de prestations ou de fourniture de services avec le CCAS.

Les candidatures devront être accompagnées :

- des coordonnées de l'association ou de la structure proposant la candidature ;
- des coordonnées de la personne présentée ;
- d'une brève présentation des actions menées dans le domaine social.

Les propositions de candidature devront être adressées avant le 10 avril 2026 à :

Monsieur le Maire
Hôtel de ville de Bondy
Esplanade Claude Fuzier
93140 BONDY

À l'issue de cette procédure, les membres nommés seront désignés par arrêté du Maire pour la durée de la mandature, soit jusqu'au prochain renouvellement municipal.

Comptant sur votre engagement en faveur des solidarités et de l'action sociale locale, nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cet appel à candidatures.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement,



Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional